

**Communiqué de presse**

**Victoire pour Jonathan Marchand et les personnes handicapées qui désirent vivre chez elles.**

**Montréal, 17 août 2020.** Au fil des années, les services à domicile soutenant les personnes handicapées reviennent à l'ordre du jour. Le plus fréquemment, c'est pour parler de trous dans les programmes de critères de sélections trop serrés, de listes d'attentes qui s'allongent malgré les investissements et désormais de pénuries frappant divers corps professionnels. Nos demandes d'augmentation de salaire du personnel à domicile comme du plafond d'heures de service possibles à domicile sont entendues avec bien peu de conséquences. Toutes ses réunions, commissions et rapports pour discuter plutôt qu'agir pour que le premier choix des personnes handicapées puisse réellement être leur chez soi.

Jonathan Marchand est venu rappeler au gouvernement qu'il y a place à voir plus loin, plus haut, plus juste et nous forcer à penser un autre programme pour celles et ceux qui souhaitent gérer leurs services à domicile en toute autonomie, l'Assistance Personnelle Autodirigée (APA). Depuis mercredi dernier, il campe à deux pas de l'Assemblée Nationale et du bureau du Premier Ministre. Comme organisme de défense de droits des personnes handicapées et de leurs proches, la COPHAN appuie et salue cette détermination comme celle des personnes soutenant Jonathan. Un objectif : permettre à l'Assistance Personnelle Autodirigée (APA) de prendre sa place au Québec, tenter ici ce qui fonctionne ailleurs. Le Québec doit adapter ce programme à notre réalité pour en assurer la réussite. Cependant, le plus dur sera d'adapter le Québec à l'APA pour en conserver le cœur, la gestion directe des services par les individus les recevant. Cela prendra surtout des ressources et une volonté politique ferme pour éviter que l'assistance personnelle ne soit dénaturée et devienne une variante des programmes actuels. Pour l’instant, le gouvernement affirme sa volonté par la voix de sa porte-parole dans ce dossier, Madame Maryline Picard, désormais responsable du comité qui remettra sous peu un rapport au gouvernement.

Les discussions se poursuivent à bon rythme entre Jonathan et le gouvernement, difficile de ne pas apprécier cette ouverture soudaine des autorités. À la lumière de nos expériences passées de négociations avec le gouvernement, difficile de ne pas anticiper des reculades et des délais, des budgets qui tardent à être débloqués. Comme l'affirme le Premier ministre, trop de blocages dans l'appareil gouvernemental et légal pour aller de l'avant rapidement, le Québec doit innover, il faut des emplois à 25-30 dollars, tout cela favorisera la réussite d'un projet pilote d'APA porté par Coop Assist. En effet, implanter l'Assistance Personnelle Autodirigée nécessitera d'innover, notamment pour que les ordres professionnels aient au Québec l'ouverture qu'ils ont démontré ailleurs. Après avoir vu l'explosion du transfert au privé à but lucratif des financements publics, nous affirmons qu'il est grand temps que le budget fasse plus que de suivre la personne, il est temps qu'il soit mis au service de la personne. Le transfert de la gestion de fonds publics sera un des piliers de l'APA, avec le projet pilote Coop Assist expérimentera les modalités de ce transfert sécuritaire direct à l'individu. Tout comme Jonathan, nous pensons que Jonathan est le mieux placé pour gérer sa vie et qu'il est loin d'être le seul.

Le Premier Ministre tarde à s'adresser à Jonathan pour lui confirmer que le projet pilote de Coop Assist aura réellement sa chance dans les meilleurs délais. Pourtant Jonathan utilise les nouvelles technologies pour communiquer, pas besoin de télécopieur archaïque, Jonathan est disponible en ligne. Un petit 10 minutes monsieur le Premier Ministre, vous, mieux que nous, savez à quel point la machine est lourde à bouger et vos 10 minutes feront à coup sûr une différence. En tout cas, cela en ferait une pour Jonathan comme pour celles et ceux qui le soutiennent, c'est le sens de sa demande, avoir par votre parole, dans vos mots, l'assurance que l'Assistance Personnelle Autodirigée ne se fera pas dire à la prochaine fois et que le projet pilote sera mis en œuvre pour 2021.

*La COPHAN est un organisme à but non lucratif incorporé en 1985 qui a pour mission de rendre le Québec iclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe une cinquantaine d’organismes et de regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant touts les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d’apprentissage, du langage, du spectre de l’autisme et de santé mentale.*

-30-

Source :

Véronique Vézina, directrice générale par intérim

418 576-9750